

# Affichage légal

Retrouvez l'ensemble de l'affichage légal de la ville de Cergy, sous format numérique

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, toutes les communes dotées de plus de 3500 habitants doivent obligatoirement proposer un affichage légal numérique.

Cependant, il vous est toujours possible de vous procurer ces actes, sous format papier, [en effectuant la demande auprès de la Mairie](#).

## Lexique des acronymes utilisés

Ci-dessous, le lexique des acronymes voiries utilisés pour la rédaction des arrêtés :

- RPC : Réglementation permanente de circulation
- RPS : Réglementation permanente de stationnement
- AVPPS : Arrêté de voirie portant permis de stationnement
- RTC : Réglementation temporaire de circulation
- RTS : Réglementation temporaire de stationnement
- RTCP : Réglementation provisoire de circulation piétonne